



Elancourt, le 25 février 2020

NOTE D'INFORMATION REPARTITION DES CHARGES D'EAU

Mesdames, Messieurs,

Pour votre bonne information, voici comment se fera la répartition des charges d'eau froide et d'eau chaude tous les ans, faisant suite à la pose des compteurs divisionnaires dans vos appartements respectifs.

- L'assemblée vote tous les ans **un budget général annuel** de fonctionnement, et les provisions d'eau y sont incluses. A chaque trimestre d'un exercice, vos appels de charges incluent votre participation aux charges d'eau **en fonction des tantièmes de votre appartement.**
- A l'assemblée générale, les copropriétaires votent l'approbation des comptes de la copropriété, y-compris bien évidemment les dépenses d'eau sur facturation de la compagnie des eaux de la résidence.
- Vos compteurs sont relevés automatiquement et régulièrement, et en fin d'exercice le prestataire nous transmet votre consommation réelle en M3 d'eau froide, et en M3 d'eau chaude.
- **Au moment de la régularisation des comptes** (remboursement des provisions de l'exercice qui vous ont été appelées, et affectation des dépenses réelles, nous remboursons donc sur vos comptes toutes les provisions y-compris celles correspondant à l'eau Froide, et **en fonction de vos M3 consommés d'eau froide, vous n'êtes facturés que de votre consommation individuelle.**
- Pour l'eau chaude, il s'agit d'eau froide réchauffée : le principe est le même sauf que le prix inclue le coût du réchauffement de l'eau froide, prix voté en assemblée.
- Du nombre de M3 total consommé par la résidence, nous enlevons toutes les consommations individuelles, et **le reliquat** correspond à l'eau nécessaire aux espaces verts, nettoyages divers... sur les parties communes et lui, est réparti sur les **charges communes générales.**
- Les personnes n'ayant pas encore de compteurs divisionnaires individuels pour différentes raisons, sont traitées au cas par cas et peuvent se voir selon la raison de non pose, affectées d'un forfait qui a été voté à cet égard en assemblée générale.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le syndic